12801 - Toucher une saleté ne rompt pas les ablutions

question

Quand une mère fait la toilette de son béné et touche une saleté, ses ablutions deviennent-elles rompues?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les facteurs de rupture des ablutions sont connus. Ils sont cités dans la réponse donnée à la question n° 14321 .Toucher une saleté n'en fait pas partie.Mais celui qui touche une saleté n'est pas autorisé à prier avant de la laver.

Cheikh Ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: « que pensez vous, éminence, de la nécessité pour le médecin de voir les parties intimes du malade ou des les examiner?Dans certains cas, le médecin churugien intervient dans un endroit où sang et urine se mélangent abodanmement, doit il imérativement renouveller ses ablutions ou cela reste-t-il une simple préférence? » Voici sa réponse: « il n'y a aucun inconvénient à ce que le médecin touche les parties intimes d'un homme en cas de nécessité.Aussi peut-il regarder et toucher le sexe et l'anus, si nécessaire.Il peut aussi toucher le sang quand il examine ou soigne une blessure. Et puis il doit se laver les mains. Toucher le sang ou l'urine ne rompt pas les ablutions. Si toutefois on touche des parties intimes comme le sexe et l'anus, on perd ses ablutions. Toucher le sang ou l'unrine ou d'autres saletés n'enstraîne pas la rupture des ablutions. Il faut juste laver la partie touchée. »

Recueil des avis juridiques consultatifs d'Ibn Baz (6/20)